



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 29 décembre 2017

Stérilisation obligatoire des chats dès le 1^{er} janvier

Mesure bénéfique pour la santé des chats et positive pour les refuges surpeuplés

Sur base d'un arrêté porté par la Secrétaire d'État bruxelloise en charge du bien-être animal Bianca Debaets, l'obligation de stériliser tous les chats domestiques en Région bruxelloise entrera en vigueur dès ce 1^{er} janvier 2018. Soutenue par un avis positif du Conseil bruxellois du Bien-être animal et saluée par de nombreuses associations de défense des animaux, cette mesure va de pair avec l'identification et l'enregistrement des chats qui, eux, sont obligatoires déjà depuis le 1^{er} novembre 2017.

Dès le 1^{er} janvier 2018, tous les chats nés après cette date devront être stérilisés avant l'âge de 6 mois. Et par rapport à tous les autres chats domestiques, une période supplémentaire est offerte aux propriétaires pour leur permettre d'effectuer la stérilisation avant le 1^{er} juillet 2018.

« Rien qu'en 2016, il y a eu plus de 1400 chats et chatons euthanasiés dans les refuges bruxellois, soit près de 4 par jour ! Nous ne pouvions guère tolérer plus longtemps une situation pareille, d'autant que cela peut être évité dans une large mesure. Sans stérilisation, la population des chats augmente de façon incontrôlable. C'est donc pour leur bien qu'on impose cette stérilisation. Pour leur santé c'est aussi bénéfique et il est d'ailleurs prouvé que les chats stérilisés vivent plus longtemps. Enfin, n'oublions que cela permet de diminuer fortement les violences entre chats ou les nuisances sonores que l'on connaît lors des périodes de chaleur », rappelle Bianca Debaets, la Secrétaire d'État bruxelloise en charge du bien-être animal.

La stérilisation obligatoire concerne donc tous les chats de la Région bruxelloise, à l'exception des chats entretenus par des éleveurs agréés. La stérilisation doit se faire en parallèle de l'identification et de l'enregistrement obligatoires des chats qui sont, eux, déjà d'application depuis le 1^{er} novembre dernier. Toutes les informations sont centralisées dans une base de données nationale gérée par la firme Zetes – à l'image de celle qui existe pour les chiens. De la sorte, à l'avenir, il sera par exemple plus facile pour les propriétaires de retrouver un chat égaré.

Après celle de l'année dernière, la Secrétaire d'État Bianca Debaets organisera, au début du printemps, une nouvelle campagne de sensibilisation pour le grand public par rapport à la stérilisation et l'identification – désormais obligatoires donc – de tous les chats domestiques.

Porte-parole de Bianca Debaets: Pierre Migisha – pmigisha@gov.brussels 0475 720 412.